

Volume 57

Vol. 57 du Quartier latin, No 10, 13 novembre 1974



Les coupures de budget dans l'éducation...p. 6 et 7

Les syndicats étudiantsp. 4 et 5

Le droit à l'avortement.....p. 12

Lock-out au CEGEP Valleyfield.....p. 3

un appel à tous



Dans le bottin distribué à la rentrée figurait parmi les services offerts par Services-Campus, celui du centre de documentation. Pour ceux qui ne l'auraient que feuilleté rapidement, rappelons que le centre de doc. tente de rassembler le maximum d'informations, d'analyses et de documents concernant principalement le mouvement étudiant au Québec. De l'époque du syndicalisme étudiant (AGEUM, UGEQ) à celle des comités de lutte sur différents campus, le centre offre à la consul-

tation une série de journaux et documents qui sont autant de témoignages de l'existence et de l'évolution de ce mouvement depuis les années '60. Bien que dans une plus faible mesure, le centre possède encore des documents et journaux issus du mouvement "progressiste" (F.L.P., F.R.A.P...) de cette même période.

Il faut rappeler que la dissolution de l'AGEUM a entraîné la fermeture du centre de documentation qui existait alors. Ce n'est que depuis un an et

de mi que Services-Campus décida de remettre sur pied le centre et de le rendre accessible à tous ceux qui y sont intéressés. Mais si ce dernier a survécu à ce long "hibernement", les documents, eux, n'y ont guère afflué pendant ces années.

Compte tenu du nombre imposant de documents présentement rassemblés au centre et de l'importance que se perpétue une "mémoire" du mouvement étudiant québécois, il nous apparaît urgent de combler les lacunes qui subsistent concernant les années '69 à '72.

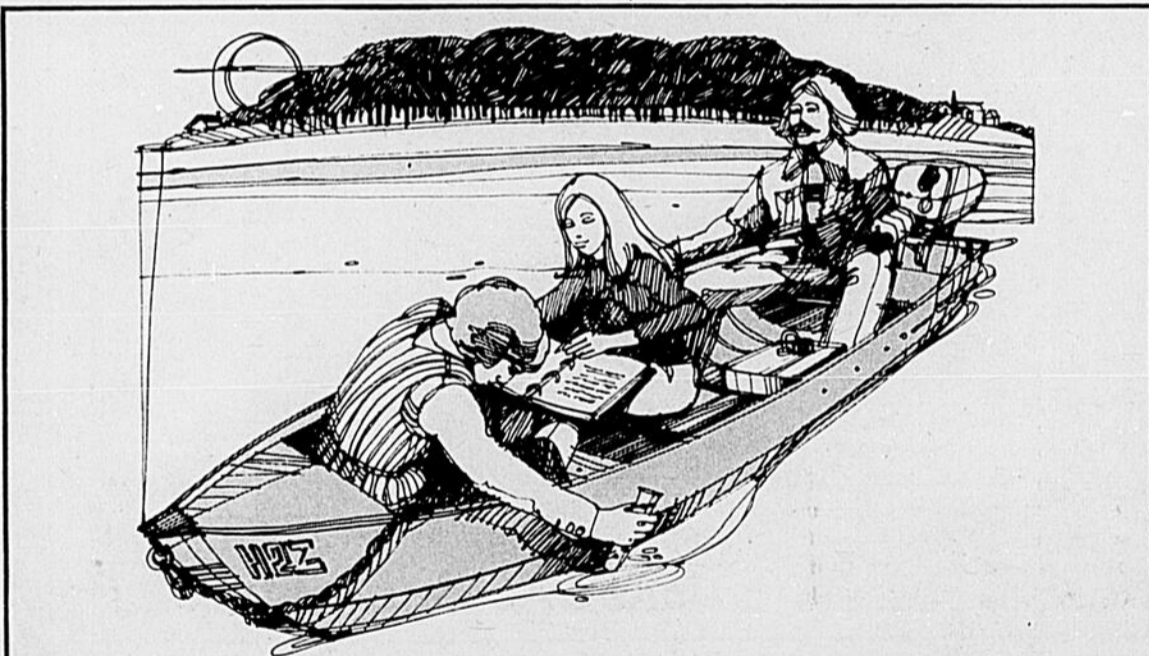
C'est pourquoi nous faisons un large appel à tous ceux qui disposent de journaux, documents, tracts relatant des événements importants de ces années, tant à l'intérieur du milieu scolaire qu'à l'extérieur. Ainsi, si vous vous proposez de jeter enfin ces boîtes de documents qui vous embarrassent depuis un bout de temps pensant qu'ils ne peuvent plus servir, n'hésitez pas à communiquer avec nous, nous nous empresser-

rons d'aller recueillir ce qui était destiné à encombrer vos poubelles. Pour ceux qui ont des "manies d'archivistes" et hésitent à s'en départir, nous les invitons à faire une sélection des textes les plus importants que nous pourrions reproduire.

Toute contribution, même minime, sera appréciée. Donc, avant que vos documents menacent de disparaître sous la poussière ou, plutôt que de les laisser enfouis dans votre armoire, apportez-les au centre

de doc. De cette façon, ils pourront profiter à beaucoup de monde et, plus encore, cet apport contribuera à étendre la connaissance du mouvement étudiant et "progressiste" québécois afin que les expériences passées puissent servir les luttes présentes et à venir!

Étudiants de Psycho et de Sciences Humaines, faites faire analyse de données de thèses et de mémoires par ordinateur. Efficace et garanti. Tarif réduit. Yvon Ratté 731-1252 et 388-9846.



**Parler de mieux-vivre,
c'est bien.
S'impliquer,
c'est mieux.**



banque provinciale
LA BANQUE DU MIEUX-VIVRE

TEQUILA SAUZA

Margarita SAUZA
1½ oz de TEQUILA SAUZA
½ oz de Triple Sec
1 oz de jus de lime ou de citron
Ajouter des glaçons concassés et agiter le tout. Humecter le pourtour du verre avec l'écorce du citron ou de la lime et enrober de sel. Siroter votre Margarita SAUZA, effleurant de vos lèvres la bordure salée.

TEQUILA SAUZA
NUMERO UNO
au Canada y Mexico:

TEQUILA SAUZA
avec jus de tomate, c'est le Bloody Maria Sauza qui épate.

avec jus d'orange, c'est le Screwdriver Sauza qui enchante.
TEQUILA SAUZA

TEQUILA SAUZA
avec sel et citron, c'est l'explosion. ¡Olé hombre!

TEQUILA SAUZA
Tu fais un bon "drink". Tu fais un bon "party". Tu es "el numero uno".



Cegep de Valleyfield: lock-out

Le Cegep de Valleyfield n'est plus occupé: par la "force", il est maintenant "lock-outé" depuis mardi le 5 novembre.

BREF RAPPEL...

On se souvient que le 16 octobre, les étudiants réunis en Assemblée Générale envoyaient un ultimatum en 11 points à l'administration et exigeaient une réponse avant le lundi suivant. Pour toute réponse, l'administration reste sur ses positions. Ce même lundi, 21 octobre, l'occupation est votée à 84% (cf. Vol. 57, no. 8, 30 oct. '74).

ET ENSUITE...

Environ une semaine et demie après le début de l'occupation, les négociations qui avaient repris entre l'AGECV (Association Générale des Étudiants du Cegep de Valleyfield) et le Collège suite aux propositions des professeurs (toujours cf. le même Vol. 57) sont rompues une première fois. Nouvelles propositions des profs, elles reprennent, sont rompues à nouveau; encore nouvelles propositions des profs, à nouveau reprise, re-rupture. Cette fois c'est la bonne!...

Avant cette XIème rupture, un des trois observateurs présents (syndicat des professeurs, syndicat des employés de soutien et association des professionnels) aux négociations, soit la dite "Association des professionnels" (psychologues et autres des services) intervient au moyen d'un tract dénonçant la "mauvaise foi" des étudiants et demandant à l'administration de "sévir" sans plus attendre.

Les étudiants considèrent cette intervention des "dits" professionnelles comme nuisant au bon climat des négociations et rompent immédiatement celles-ci; ils demandent aussi que les professionnels soient expulsés de la table de négociation. Les professeurs, qui depuis le début du conflit apportent un soutien réel aux étudiants, cette fois encore manifestent leur appui à cette revendication. L'administration pour sa part, refuse... pouvait-on s'attendre à moins...

Pour faire suite au fameux tract des professionnels, l'administration se réunit mardi le 6 novembre. Elle décide donc de prendre "tous les moyens" pour faire cesser l'occupation, autrement dit pour sortir les occupants et décide aussi de fermer le Cegep pour une période de temps "indéterminée". Aussitôt dit, aussitôt fait... les boss sont rapides quand vient le temps de "sévir"! Dans la nuit de mardi à mercredi, les flics en apparat "d'anti-émeute" (des costumes encore neufs...) font leur apparition... délogent doucement (!) les étudiants, et prennent leur place. Le Cegep est maintenant sous l'oeil vigilant des flics.

Mercredi matin, quand les professeurs s'amènent pour donner leurs cours, ils sont reçus par les policiers. Un accueil pour le moins surprenant... surtout quand on ne s'y attend pas! Ils décident alors de tenir une réunion sur cette question. Réunion à laquelle ils adoptent quatre propositions. La première disant que le conflit entre l'AGECV et le Collège ne sera réglé que par une entente négociée et non une entente "imposée". Par la deuxième, ils dénoncent l'interven-

tion des policiers et exhortent l'administration à les renvoyer immédiatement. Dans la troisième, ils définissent les conditions de reprise des négociations: 1) réouverture du Cegep et reprise des cours jeudi matin; 2) exclusion des professionnels de la table de négociation; 3) que l'administration respecte l'ordre des priorités tel qu'accepté dans les négociations; 4) qu'il n'y ait aucune représailles de part et d'autre. Enfin, dans la quatrième les profs décident d'entreprendre un processus d'injonction pour faire réouvrir le Cegep si rien ne change.

Le soir même, le directeur général, le directeur des Services pédagogiques et le secrétaire général rencontrent l'exécutif du syndicat des professeurs. Résultat: l'administration refuse la proposition concernant les conditions de reprise des négociations sur les points 2 et 4. L'administration veut "pouvoir" sévir si bon lui semble car elle prétend que les étudiants en ont profité pour fouiller dans les documents et dossiers et... on connaît le reste. Donc pas d'entente de ce côté-là.

Jeudi matin, la situation est inchangée; les cours n'ont pas repris; tout le monde est dehors!

L'Assemblée générale des étudiants qui compte de plus en plus de monde vote à 99.9% l'injonction contre l'administration pour faire ouvrir le Collège.

L'après-midi de ce même jeudi, les professeurs se réunissent à nouveau et discutent trois propositions dont deux sont acceptées et une refusée. Celle-ci proposait que les deux professeurs qui siègent au Conseil d'administration du Cegep soient invités à démissionner.

Domage que ça été battu... La deuxième proposait la mise en demeure par lettre d'avocat pour la reprise des cours. La dernière donnait un appui aux étudiants pour la demande d'injonction. Deux autres propositions sont déposées et reportées à une réunion ultérieure qui devrait se tenir lundi le 11 dans l'après-midi, si l'administration n'a pas, avant lundi midi, rappelé les professeurs à rentrer au travail mardi matin. Ces deux propositions sont: 1) la mise en tutelle des professionnels; 2) les profs donneront des cours parallèles qui devront être validés par le Cegep.

Pendant ce temps, l'administration propose aux étudiants de négocier à "huis-clos"; elle propose aussi, par la même occasion de discuter l'entente et une fois que celle-ci sera signée on parlera des représailles possibles. Les étudiants refusent; l'A.G. exige que les négociations soient publiques et même que la presse soit présente.

CONCLUSION...

L'administration a les deux pieds dans les plats! Depuis le début du conflit, sa stratégie a été de tenter d'isoler l'AGECV et de faire en sorte que la masse des étudiants se retourne contre les occupants. Elle a d'abord

perturbé les cours en enlevant les services auxiliaires; ensuite, elle a coupé le chauffage probablement pour essayer de "geler" les étudiants, pensant qu'ainsi elle pourrait faire évacuer le Cegep; elle a enfin, aider (!?) par les professionnels ou vice-versa, fait fermer le Cegep.

Les étudiants, pour leur part, ont le rapport de force en leur faveur. En aucun moment, ils n'ont tenté d'empêcher de quelque façon que ce soit, le Cegep de fonctionner; ils ont à tout moment, incité les étudiants à suivre les cours, les profs à les donner, les employés de soutien à ne pas quitter le travail. Ils ont en un mot prouvé à l'administration que le Cegep peut fonctionner sans elle. Ça fait pas beaucoup plaisir à ces chers administrateurs...

Finalement, l'administration s'est mis tout le monde à dos, y compris les parents des étudiants qui craignent l'annulation de la session. Pour les rassurer, les administrateurs ont été amenés à dire sur les ondes de la radio que la session n'est pas "irrémédiablement" compromise.

C'est le cas de dire que l'administration a bel et bien perdu la face! Une histoire qui ne semble pas près de finir, et qui a une certaine importance dans l'histoire des luttes étudiantes.



...face aux boss du Collège.

Assemblée de solidarité

avec les ouvriers de Gypsum, United Aircraft, Québec Carton, Les Engrais, etc.

MERCREDI
20 NOVEMBRE
à 19.30 hre
Sous-sol de l'Eglise
St-Louis de France
753 rue Roy est

La présence à cette assemblée constitue un appui réel aux travailleurs et montre qu'on est solidaire de leurs luttes.



des représentants des étudiants...

LE SYNDICAT ETUDIANT

Le syndicat étudiant en science politique... et les autres...

Dans le dernier numéro de Volume 57 paraissait un article qui annonçait — avec enthousiasme — la création d'un syndicat en science politique à l'U. de M.

Cet article comportait deux aspects essentiels:

1—Il mettait de l'avant la nécessité pour les étudiants de se regrouper et de bâtir leur propre organisation pour défendre leurs intérêts contre "les brimades du département", "l'arbitraire de l'Université" et "les attaques du gouvernement".

2—Il faisait une analyse de la situation actuelle selon laquelle depuis la dissolution de l'AGEUM (Association générale des étudiants de l'U. de M.) en 69 le manque d'organisation des étudiants engendrerait le "calme plat en apparence" et l'absence de résistance organisée.

Se rappeler les débats de 69

Ces deux affirmations soulèvent une fois de plus la question du syndicalisme étudiant. Puisque cette question n'est pas nouvelle et que ce type de débat est présent sur le campus depuis déjà plusieurs années, il n'est certainement pas inutile de faire un rapide retour en arrière et d'aller voir, justement, ce qui a pu se dire au moment (1969) de cette fameuse dissolution de cette non moins fameuse AGEUM!

Tous se souviennent sans doute — et sinon il est bon de le rappeler — que la profonde remise en question de cette digne association, alors vieille de 47 ans, est venue principalement du vaste mouvement de 68 dans les CEGEPS et universités. Au cours de ce mouvement, l'exécutif de l'AGEUM, placé devant des prises de positions politiques divergentes et même contradictoires de la part des étudiants, avait refusé de trancher unilatéralement et avait déclaré: "L'exécutif de l'AGEUM n'a rien à ajouter à ce qui a été dit; l'AGEUM c'est vous autres" en s'adres-



"L'AGEUM, une expérience à ne pas renouveler."

sant aux étudiants assemblés.

Octobre 68 avait donc soulevé des problèmes suffisamment fondamentaux pour que les étudiants adoptent face à cela des positions fortement divergentes les unes des autres et qu'ils se révèlent ainsi défendre souvent des intérêts tout à fait différents:

"Les groupes d'étudiants se différencient plus nettement à partir de cette période. Pour certains, octobre est l'occasion de remettre en question le pouvoir qui s'exerce à l'Université, de contester l'unilatéralité des décisions qui sont prises, des programmes qui sont imposés, des méthodes pédagogiques qui sont utilisées. D'autres, par ailleurs, refusent d'entrer dans un mouvement de contestation, de remettre en

question leur situation de privilégiés et décident de poursuivre comme avant la vie d'étudiant passif et soumis, simplement désireux de recevoir des connaissances et un diplôme qui leur est attaché, avec les privilèges qui leur sont ainsi accordés".

(Quartier Latin, Février 1969, p. 5)

À partir de cette expérience de nombreux étudiants sur le campus, et en particulier l'exécutif de l'AGEUM lui-même, prirent position en faveur de la dissolution de cet organisme. Pourquoi?

La "représentativité": une illusion

"Un syndicat n'est-il pas là pour représenter ses membres, revendiquer et négocier pour eux auprès de la direc-

tion? C'est l'orientation que prenait le syndicalisme étudiant au début des années 60. L'AGEUM se proclamait alors représentative, donc, interlocuteur valable. Mais l'exécutif l'a-t-il déjà été? Et qu'est-ce que cela veut dire être représentatif?"

(Q.L. 28 janvier 69 p. 3)

C'était alors — et c'est toujours — la question fondamentale. Qu'est-ce que cela veut dire "représenter les étudiants et défendre leurs intérêts?" À partir du moment où l'on constate, dans les faits, et surtout dans les luttes, que les étudiants ne défendent pas tous les mêmes intérêts, qu'ils n'ont pas tous la même position, ni la même destination sociale, ni les mêmes objectifs, qu'au sein de la "communauté étudiante" on retrouve

les mêmes affrontements entre des positions politiques que partout ailleurs dans la société, à partir du moment où cela devient très clair, alors comment peut-on "représenter" les étudiants comme tels? Comment définit-on ce que sont "leurs intérêts"?

Aldei Darveau, en février 69, décrivait ainsi la situation absurde de l'AGEUM:

"Elle doit coordonner l'action et l'inaction de ceux qui contestent, réforment ou se conforment; unifier l'incohérence d'un milieu disparate et contradictoire; représenter adéquatement ces aspirations latentes, opposées et absentes."

(Q.L. 11 février 69, p. 16)

Les seuls "intérêts étudiants" que l'on peut alors définir comme tel, les seuls qui soient communs à tous "ceux qui étudient", les seuls que l'AGEUM pouvait, comme telle, défendre, sont donc ceux qui concernent les horaires de cours ou d'exams, les prix des cafétérias et autres "conditions d'apprentissage" des étudiants:

"À ce titre (interlocuteur des étudiants) elle siégeait à l'Assemblée universitaire, au Conseil de l'Université, sur des commissions d'étude et encore au Comité conjoint central: là elle discutait de la grandeur des affiches sur les babillards, du prix de location des locaux, elle aurait pu ou dû participer à l'élaboration d'un code d'éthique disciplinaire, elle a même marchandé la cotisation contre des excuses pour certaines phrases parues dans le Quartier Latin..."

(Q.L. 28 janvier 69, p. 3)

Une remise en question plus fondamentale

Or ceux qui à l'époque ont mis de l'avant la dissolution de l'AGEUM l'ont fait parce qu'ils considéraient que ces problèmes n'étaient pas les vrais problèmes; que s'il s'agissait de se limiter à défendre ces "intérêts étudiants" — là ce n'était pas la peine; que les étudiants

EN SCIENCE PO. . . .

avaient beaucoup plus que leurs simples conditions de travail à remettre en question et que cela, ils ne pouvaient le faire à travers une association générale officiellement "représentative":

"...Cela est une action politique qui se joue tant dans le cadre de l'Université que de la société. Elle implique des options de base fondamentales, partagées de tous les étudiants. Or ce n'est pas le cas et c'est la raison primordiale de la dissolution de l'AGEUM et ce pour qu'une réelle action s'entreprenne sur le campus."

(Q.L. 28 janvier 69 p. 3)

Il fallait, croyaient-ils, poser le problème fondamental:

"Il faut que les vrais problèmes surgissent, que des étudiants y travaillent. Le plus grand, selon moi, c'est que la majorité des étudiants à l'U. de M. vivent sans regarder quelle sorte de société ils contribuent à bâtir avec leur digne diplôme!"

(Q.L. Janvier 69, p. 3)

Que signifiait alors cette vaste remise en question à l'U. de M. en 1969? Simple-ment que de plus en plus d'étudiants constataient jus-

remettre fondamentalement en question ce rôle lui-même plutôt que de revendiquer des horaires plus souples et des cours plus vivants.

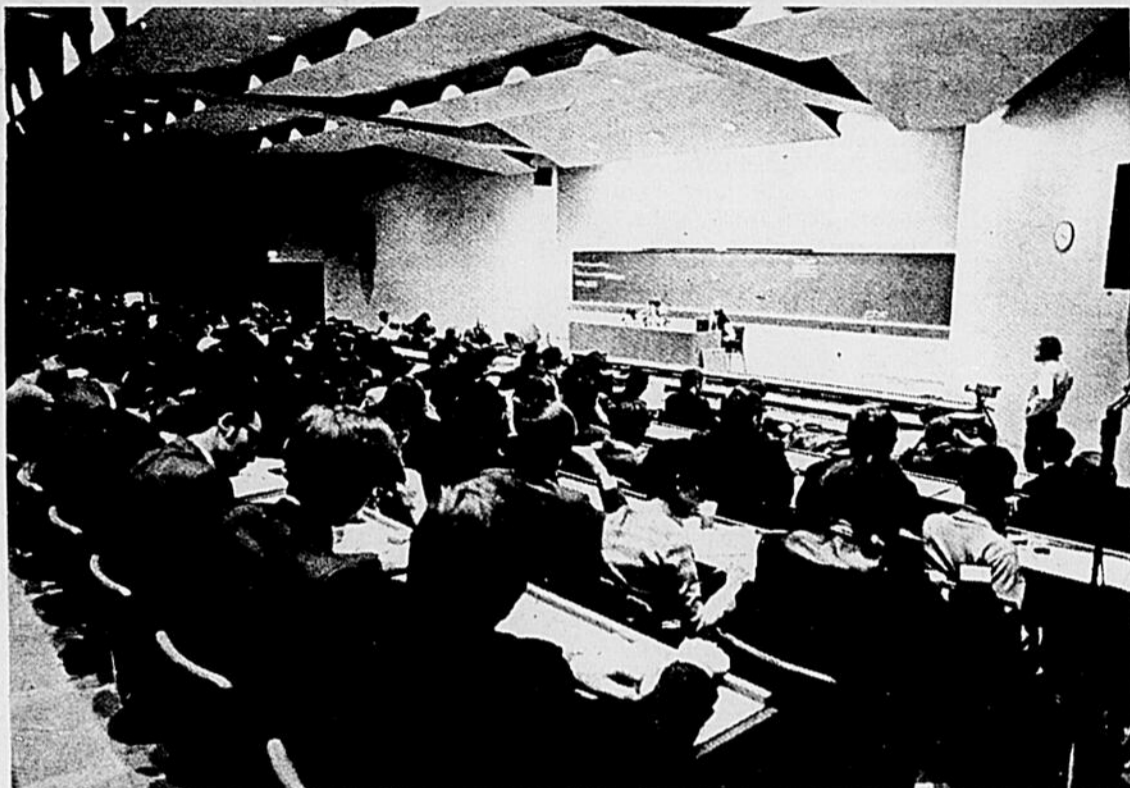
Bien sûr cette remise en question présentait souvent des aspects confus, elle se cherchait, elle ne savait pas toujours très bien vers où se diriger; mais elle savait en tout cas que défendre ses propres intérêts d'étudiant ne menait à rien de bien important ni de bien fondamental, et que, de plus, la soi-disant "participation" des étudiants à la gestion de l'Université ou les soi-disant "négociations" avec l'administration ce n'était que du bluff. C'est l'époque, on s'en souvient, du fameux "dialoguer c'est se faire fourrer!":

"On ne peut que constater qu'on se leurre en appelant participation le fait qu'une infime minorité d'étudiants siègent minoritairement sur des comités et organismes non décisionnels."

(Q.L. 28 janvier 69, p. 3)

Le "calme plat"?...

Or que s'est-il passé depuis cette célèbre dissolution? Est-ce bien, comme le dit l'article, le "calme plat" à l'U. de M? Et que fait-on du soutien



"dernier congrès de l'AGEUM en mars 69"

frais de scolarité, de la résistance aux mesures visant à restreindre le droit d'affichage et de diffusion, et plus récemment de la pluie d'oeufs qui s'est abattue sur les bouncers de l'U. de M.?

Dans tous ces cas des étudiants se sont organisés pour lutter et n'ont pas attendu un

En 1969 les étudiants avaient aussi compris que cette défense de leurs propres intérêts dans une association "représentative" faisait bien l'affaire de l'administration elle-même, dans la mesure où c'est toujours relativement acceptable de faire certains petits réaménagements dans

tifs d'étudiants." (Discours de Noël 1968 de Gaudry aux professeurs de l'U. de M., Q.L. 21 janvier 69, p. 12)

Et si l'on veut parler plus spécifiquement du cas de science politique, certains étudiants de ce département

ET LES AUTRES...

tement quel rôle on voulait leur faire jouer dans la société à la suite de leurs études et que, face à cela, ils jugeaient beaucoup plus important de

étudiant à la grève des employés de soutien en 71, de l'occupation du CICC en 72, de la grève en Anthropologie la même année, de la grève des

quelconque exécutif mandaté pour le faire! Dans bien des cas aussi la polarisation constatée en 68 s'est manifestée encore plus clairement: **Quelle position une Association générale d'étudiants aurait-elle pu tenir pendant la grève des employés en 71, quand on sait qu'il y avait clairement parmi les étudiants trois positions: ceux qui soutenaient activement et concrètement la grève, ceux qui restaient chez eux et ceux qui voulait à tout prix avoir leurs cours. C'étaient quoi à ce moment-là les intérêts étudiants? En toute logique c'était d'avoir des cours, bien sûr. Est-ce cela qu'on aurait alors voulu défendre?**

Et sur la question de la sélection, quels sont les "intérêts étudiants"? Au cours des débats à l'automne 73 sur le N.R.P. (nouveau régime pédagogique) à l'U. de M. certains se souviennent avoir entendu les étudiants dire que "le NRP c'est une bonne chose, car, enfin, il ne faut pas qu'on soit trop nombreux à pouvoir avoir des diplômes universitaires sinon ceux-ci vont se dévaluer considérablement!"...

les conditions de travail des étudiants, pourvu que cela n'affecte pas le fondement même de l'institution. Ainsi ils avaient prévu que l'administration "ne priserait sûrement pas" la dissolution de l'Association générale:

"Elle tient à avoir un interlocuteur officiel et "représentatif" avec lequel elle finit par réaliser un concubinage subtil, et elle craint comme la peste de se retrouver devant une masse étudiante inorganisée où les revendications et les pressions surgissent à gauche et à droite de groupes spontanés ou de cellules militantes".

(Q.L. 14 janvier 69, p. 8)

Et d'ailleurs, l'administration n'a jamais cessé d'exhorter subtilement (?) et par toutes sortes de moyens les étudiants à s'organiser "sérieusement" dans une association "vraiment représentative":

"La direction n'hésitera pas à appuyer toute remise en question valable (sic) des programmes et des structures qui peut être formulée par des groupes vraiment représenta-

se souviendront sans doute d'une lettre apportée par quelques professeurs sur les lignes de piquetage pendant la grève des frais de scolarité, lettre qui suggérait avec insistance aux étudiants de s'organiser officiellement pour pouvoir négocier avec l'administration et dialoguer avec les professeurs.

La question qui se posait en 69 se pose donc à nouveau: Est-ce qu'on préfère s'organiser formellement dans une très belle et très officielle association étudiante pour défendre ses "intérêts étudiants" ou est-ce qu'on n'a pas des questions plus fondamentales que ça à poser sur l'U. de M., son rôle et ce qu'on y fait?...

Comme nous l'avons dit dans le précédent numéro, l'équipe du Volume serait très intéressée à recevoir les avis des premiers concernés par le syndicat en science politique, soient les étudiants de ce département, sur toute cette question. L'équipe n'hésitera pas à publier tout texte pertinent à ce débat.



"des intérêts strictement étudiants..."

Le dossier qui suit vise à montrer que depuis 1960 il y a une certaine "rationalisation" dans l'enseignement. Nous allons essayer de faire un bref historique et nous pourrions comprendre dans quel sens la rationalisation se fait.

Après la deuxième guerre mondiale, le Québec comme le reste du monde capitaliste connu un taux de croissance économique élevé qui, en transformant la structure de la production, modifia les besoins de l'industrie en main-d'oeuvre. Alors que le pourcentage de population active travaillant dans le secteur primaire (agriculture, mines...) diminuait, passant de 26.54% à 8.4% de '41 à '65 et que le nombre d'emplois du secteur industriel stagnait autour de 30%, le secteur tertiaire (les services) voyait ses effectifs doubler pendant le même laps de temps. L'écart entre le système scolaire et les besoins de l'industrialisation fut donc la cause fondamentale de la "Révolution tranquille".

L'adaptation de l'éducation, sa modernisation passait nécessairement par une réforme de l'appareil d'État. On créa au début de 1961, la commission Parent qui avait pour but la modification du système scolaire pour qu'il puisse contribuer au développement du Québec:

"Une des caractéristiques de la nouvelle société industrielle consiste précisément dans le fait que l'éducation, qui a été considérée comme bien de consommation devient de plus en plus, un bien d'investissement". (Rapport Parent).

La commission proposa l'unification du cours général et du cours professionnel de l'élémentaire à l'université. Cela impliquait la disparition des deux réseaux parallèles public et classique en faveur de la mise sur pied de polyvalentes, de CEGEPS et finalement de l'Université du Québec. D'autre part, en 1964, disparaissait le Département de l'instruction publique pour être remplacé par le ministère de l'Éducation.

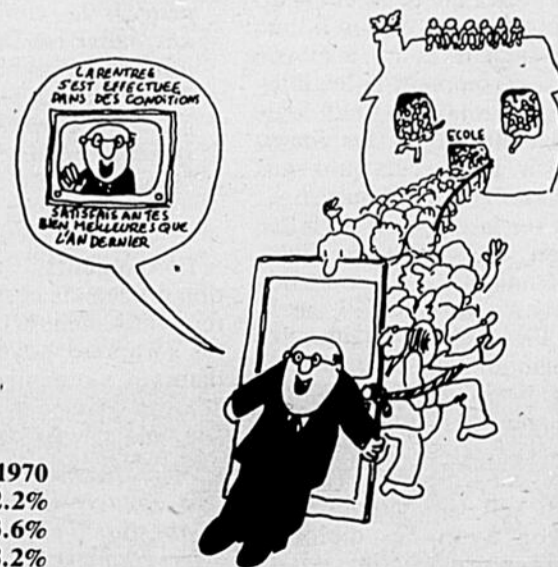
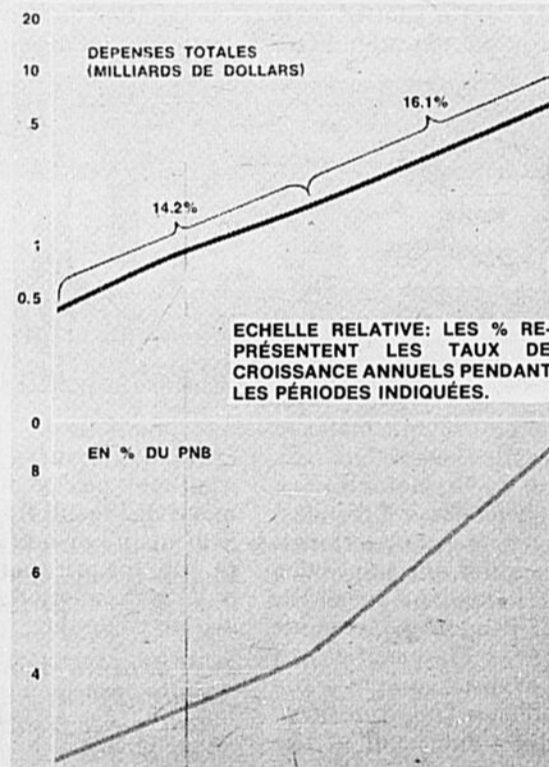
Le gouvernement du Québec consacra alors une partie importante de son budget global à l'éducation. Ainsi, la partie défrayée par l'État provincial dans les dépenses totales passa de 37.9% à 56% de '50 à '70, le reste étant financé dans les proportions suivantes:

| | 1950 | 1970 |
|-------------------------|-------|-------|
| Fédéral..... | 6% | 12.2% |
| Municipal..... | 44.5% | 23.6% |
| Frais de scolarité..... | 11.6% | 8.2% |

On assista pendant cette décennie à une augmentation énorme de la population étudiante à tous les niveaux du système d'éducation, à un accroissement des dépenses publiques dans ce domaine.

Pourtant à la fin des années '60, il ne faisait plus de doute que pour la petite bourgeoisie technocratique, la "Révolution tranquille" n'avait pas atteint ses buts. L'expansion attendue n'avait pas eu lieu, la structure économique était tout aussi déséquilibrée. En effet, l'économie québécoise ne se base essentiellement que sur le secteur public et para-public et sur les secteurs de l'extraction et de la construction, aussi le passage des capitaux privés d'un secteur conjoncturellement non rentable à un autre se fait sentir de façon désastreuse sur l'emploi (fermeture temporaire ou permanente d'usine). Il fallait donc que l'État diminue ses dépenses socio-éducatives pour les réorienter en fonction de son intervention économique: l'appui à l'entreprise privée. En un mot, il fallait rentabiliser

DÉPENSES CONSACRÉES À L'ÉDUCATION



tout ce qui n'était pas directement générateur de profit.

Dans le secteur social, le premier pas vers la rentabilisation fut la création d'un ministère centralisant toutes les politiques sociales: le ministère des Affaires sociales. Dans le domaine de l'éducation, le gouvernement commença dès '71 à diminuer le taux de croissance annuel des dépenses totales, celui-ci passant de 16.1% à 7.7% (voir le graphique).

D'ailleurs, le Conseil du patronat proposa au gouvernement pour l'année financière 72-73 "une diminution des dépenses affectées à l'éducation, à la santé et au bien-être" pour qu'il augmente son aide à l'entreprise privée. Le C.P.Q. demanda aussi une augmentation de la norme professeur-étudiant pour le cours général conduisant à l'université, et diminution de cette même norme pour le professionnel. Il encouragea le ministère, ce que ce dernier accepta de fait, à diviser organiquement le cours professionnel et général.

Quand au Conseil des Universités, voici ses propositions pour une bonne rentabilisation de l'éducation:

- 1—Restriction à l'entrée à l'université pour diminuer le nombre d'étudiants à la charge de la société.
- 2—Rationaliser les programmes en fonction de la demande.
- 3—L'amélioration de la productivité par une utilisation maximum des installations socio-éducatives.
- 4—Appels à d'autres sources de financement c'est-à-dire augmentation des frais de scolarité.
- 5—Réduction de la qualité de l'enseignement.

Il n'est pas difficile de se rendre compte combien le ministère a suivi à la lettre les recommandations de ces organismes. À tous les niveaux la "condition" de l'enseignement s'est dégradée, au primaire et secondaire le gouvernement a mit en disponibilité 2700 enseignants, en maintenant et parfois en augmentant la tâche des autres; au collégial, de '68 à '73 le nombre des étudiants est passé de 38.6% à 48% ce qui représente une augmentation de 35% de la tâche des professeurs. Si les coupures de budget se font sentir principalement au général, c'est que l'enseignement est orienté pour répondre aux besoins de l'industrie.

Quant aux mesures de sélection, elles se font de plus en plus dures. L'introduction des TAEU en '71 n'avait d'autre but que de restreindre encore plus l'entrée à l'université en venant s'ajouter au NRP et au dossier académique. On ne peut s'empêcher de remarquer aussi le fait que après la centralisation régionale, on assiste

DANS L'ÉDUCATION...

POURQUOI DES COUPURES DE BUDGETS?



De plus en plus de sélection du secondaire au CEGEP...

présentement à la spécialisation des CEGEPS. Entre le rapport Parent et les propositions du Conseil du patronat, il y a toute une différence, celle d'une économie en expansion et celle d'une économie en crise.

ROSEMONT AINSI QUE D'AUTRES CEGEPS ONT DES ENNUIS À OBTENIR LEURS BUDGETS.

Au début de août 1974, le ministère annonce qu'il coupe le projet initial d'expansion (\$7 millions), de \$4 millions, ce qui implique que le CEGEP doit se contenter d'une subvention de \$3 millions et que du CEGEP de Rosemont l'essentiel du projet est directement menacé.

Le projet visait la construction d'un centre d'éducation physique... La demande du CEGEP était raisonnable et même M. Bourassa dira que dans le cas de Rosemont, les subventions n'étaient pas un luxe.

Peu de temps après, le ministère accordera l'octroi. La mobilisation des étudiants a permis un changement de position du ministère.

Au nord de Montréal, le CEGEP Ahuntsic se voit retarder une partie de la phase II de ses constructions. Le projet de treize millions se verra amputé de deux ou trois millions qui étaient destinés à l'équipement sportif!

À Sainte-Anne de la Pocatière, toute construction a été écartée pour les prochains cinq ans car les cinq millions et demi accordés en subvention sont retirés.

Il semble que le gouvernement coupe les subventions qui étaient accordées surtout pour des installations d'éducation physique et pour l'achat de bien immobilier!

AUSSI, IL Y A LA RÉFORME DESPRÉS

L'an dernier, le gouvernement nommait Robert Després au poste de président de l'Université du Québec. À son arrivée, il mit de l'avant une réforme, la réforme Després qui a détruit les dernières apparences "d'université participante" à l'UduQ. Tous les pouvoirs sont concentrés entre les mains de quelques gestionnaires, surtout ceux de planification de l'enseignement. (cf. Vol. 57, No 5)

Pour coordonner et planifier le tout, il crée un "comité du Président" qui regroupe les recteurs de toutes les constituantes, le vice-président et la totalité du pouvoir exécutif dans l'université.

Cette concentration des pouvoirs intervient afin de mieux contrôler la formation des futurs cadres, administrateurs et spécialistes. Ces positions visent une rationalisation permettant aux entreprises de s'approvisionner en main-



Un avenir tout tracé...

d'oeuvre spécialisée et bien intégrée. Une citation du Conseil du Patronat le montre:

"Si le directeur général est présent aux réunions du conseil et y a droit de parole, sans en être membre, son statut sera clairement défini, il sera à la fois le responsable, auprès du conseil, de tous les employés du collège et le premier exécutant des décisions du conseil d'administration, et non pas de ses propres décisions."

(Le patronat)

La réforme Després est un exemple de rationalisation du système d'éducation; le but visé est la formation de cadres nécessaires à l'économie.

De plus, la centralisation des mesures permet des économies car elle diminue les frais d'administration.

EN SERVICE SOCIAL À SHERBROOKE

Le conseil d'administration de l'Université de Sherbrooke a décidé, le 11 octobre '74 de fermer le département de service social et de couper les bud-

gets de la faculté de médecine.

Il est reconnu que le département de service social disparaît malgré le fait que le directeur général du Centre de services sociaux du Montréal métropolitain estime qu'il doit combler 50 postes et que quatre travailleurs sociaux ont postulé pour obtenir ces emplois.

Des coupures du budget de la faculté de médecine ont aussi été approuvées. À Sherbrooke l'administration a coupé les budgets et les départements de Service social et de Médecine ont été les plus touchés.

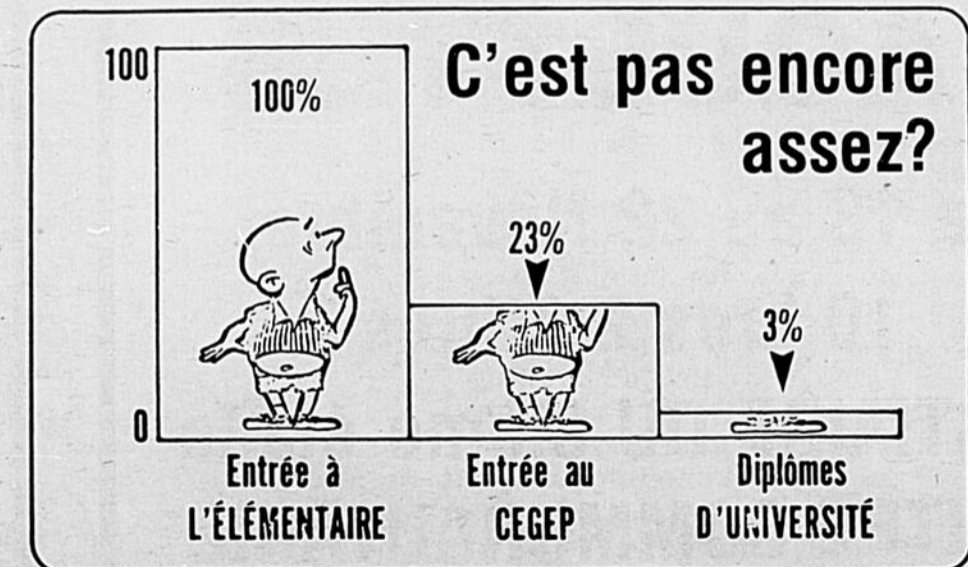
La fermeture du département de service social et les coupures de budget en médecine visaient une rationalisation du système d'enseignement.

CONCLUSION

On a vu que les coupures de budget dans l'éducation correspondaient à un besoin de capitaux de l'industrie québécoise; que le réaménagement du système d'enseignement du secteur professionnel

n'est en fait qu'une réponse au besoin en main-d'oeuvre de l'entreprise privée. Mais dans quelle mesure cette rentabilisation et cette centralisation sont-elles indispensables à l'heure actuelle? On a qu'à regarder la situation économique pour se rendre compte que si c'est urgent à moyen terme, à court terme le ministère possède une assez grande marge de manoeuvre. C'est ce qui explique les dernières déclarations de CLOUTIER à propos du département de Service social à Sherbrooke, et l'abandon du TAEU par le ministère. Il y a encore deux raisons à cette manoeuvre: 1—Le ministère n'a pas encore de plan d'ensemble bien établi, bien qu'il sache dans quelle direction ira la "réforme": la rentabilisation.

2—Le gouvernement veut éviter à tout prix un affrontement généralisé avec le "complexe étudiant" et préfère s'attaquer à des points isolés. Cette tendance est renforcée par des événements étrangers au monde de l'Éducation: les luttes ouvrières.



De la colline universitaire

Les patates sont collées dans le chaudron

Lundi, le 4 novembre, un groupe d'étudiants militants et sympathisants du CAR (comité anti-répression) a présenté une pétition anti-répression à l'Assemblée Universitaire, se déroulant dans un somptueux local de l'Immeuble Principal. Cette pétition, faut-il le rappeler, a circulé sur le campus il y a quelques temps pour de mander la démission des chefs S.S. (Service de Sécurité), i.e. Gouin et Turgeon. Près de 3,200 signatures ont été recueillies et les membres du CAR ont essayé de remettre à l'administration ce message de dégoût des étudiants, travailleurs et professeurs de l'U de M. Comme l'administration s'est refusée à rencontrer les étudiants, ces derniers se virent dans l'obligation de se présenter devant l'Assemblée Universitaire pour remettre la pétition et fournir quelques explications aux 43 membres présents de cette assemblée au sujet de la répression sur le campus.

Les étudiants ont pu constater jusqu'à quel point

le président de l'Assemblée (le recteur Gaudry en personne) pouvait exercer un contrôle aussi important non seulement sur l'intervention du représentant des étudiants mais aussi sur les interventions des membres attirés de cette assemblée qui, mentionnons-le, souhaite la "participation des étudiants". En effet, dès que le représentant des étudiants eut prononcé quelques mots, le recteur de l'Université lui interdit (d'une façon radicale) de parler sous prétexte qu'il ne pouvait le faire que si l'Assemblée lui en donnait le droit par le vote d'une majorité à deux-tiers, règlement régi par le code Morin.

Après une demi-heure ou plus de discussions inutiles auxquelles les étudiants ne pouvaient participer, on passa au vote dont le résultat fut de 26 pour que les étudiants puissent s'exprimer, 13 contre et 4 abstentions. La partie était gagnée, est-ce possible! Non, puisque selon le code Morin, la majorité doit être affirmative, les abstentions



compteraient donc pour la minorité.

On comprend que la soi-disant participation des étudiants est un mythe qu'a construit l'Université pour dorénavant son image sans cesse ternie (frais de scolarité, bouncers, etc). De toute façon, la participation des étudiants à une telle assemblée ne servi-

rait qu'à jouer le jeu des administrateurs étant donné que cette assemblée n'a aucun pouvoir décisionnel. L'aspect théâtral a pour rôle de cacher l'origine des décisions concernant la gestion et l'orientation de l'Université ainsi que sa fonction. Ainsi, lorsque les étudiants essaient de débattre une question aussi importante que la répression sur le campus, le rôle du président d'assemblée est d'empêcher la diffusion de l'information à travers

l'Assemblée, information qui pourrait peut-être faire comprendre aux membres leur rôle de pantins et leur inutilité.

L'attitude méprisante et répressive du président d'assemblée semble avoir impressionné les membres de celle-ci car l'un d'entre eux (appelons-le M. Humpty Dumpty), dans le but évident de soutenir la lutte des étudiants contre la répression affirma que "si les parents sont parfois dérangés au salon par les enfants, c'est peut-être pour les avertir que les patates sont en train de coller au fond du chaudron". Si la répression n'est pas toujours évidente à l'U. de M. le paternalisme, lui, est flagrant.

Après une heure de conneries sur les règlements du code Morin, le droit de se faire entendre leur étant dénié, les étudiants se sont retirés avec la ferme intention de poursuivre la lutte contre la répression sous toute ses formes, à l'U de M, comme ailleurs. Les événements de ces dernières semaines ont prouvé que les étudiants ne se laissent plus intimider ni par la répression ni par l'attitude paternaliste de nos boss. La disparition des "bouncers" du campus ne pourra être le résultat que de longs efforts de la part des étudiants et des travailleurs car l'U de M ne peut se passer de jardiniers-bouncers pour protéger ses champs de patates universitaires d'où doivent émerger les grosses légumes de la société québécoise de demain.

SEMAINE DU SKI AU MAGASIN SKIS ALPINS SKIS DE FOND RAQUETTES

Du 18 au 22 Novembre
10 hres à 7 hres

VESTIAIRE DU 3ième étage
CENTRE COMMUNAUTAIRE



L'incola®

Soirées du MAURIER

LES GRANDS BALLETS CANADIENS

La compagnie qui eut tant de succès avec "TOMMY"
présente UN SPECTACLE ÉBLOUISSANT

QUATRE TEMPÉRAMENTS Hindemith/Balanchine
LA LOTERIE Stravinsky/Macdonald/Barbeau
TAM TI DELAM Vigneault/Macdonald/Laplante

les 14, 15, 16 novembre - 20h30
Billets: \$3.50, \$4, \$5, \$6, \$7.

La présente donne droit aux étudiants de l'Université de Montréal à un rabais de UN DOLLAR sur le prix des billets. Découpez cette annonce et présentez-la aux guichets de la Place des Arts. La carte d'identité étudiante sera requise à l'entrée.



SALLE WILFRID-PELLETIER

Le théâtre solidaire



comité de solidarité aux luttes ouvrières, pour les groupes de St-Henri, pour les grévistes de l'Hôpital Notre-Dame et plusieurs autres.

Le T.S. a un répertoire de plusieurs sketches et chansons qui traitent de divers aspects de la lutte pour le socialisme au Québec tels l'Impérialisme Américain, la solidarité entre travailleurs et ménagères, la réponse des regroupements ouvriers et populaires face à la répression de l'Etat, ainsi que certaines luttes spécifiques contre le capitalisme.

Enfin, il faut noter qu'une partie importante des activités du groupe est la formation politique et théâtrale des membres.

Donc, on invite tous ceux qui voudraient participer au travail, que ce soit dans le domaine théâtral ou musical ou les deux, à nous rejoindre aux numéros suivants; Lorraine ou Marcel; 766-9271; Laser; 523-2901

Le théâtre solidaire cherche des gens pour élargir ses rangs, afin de mieux accomplir son travail et, ainsi, de pouvoir réaliser ses objectifs.

Le T.S. est un groupe socialiste de théâtre et musique, qui présente des spectacles pour soutenir les luttes ouvrières et populaires. Le groupe, composé de travailleurs et de militants, est non-professionnel et indépendant.

On a déjà présenté des spectacles pour le syndicat de Coléco, les travailleurs de Gypsum, le

“ÉTUDIANTE DEMANDÉE

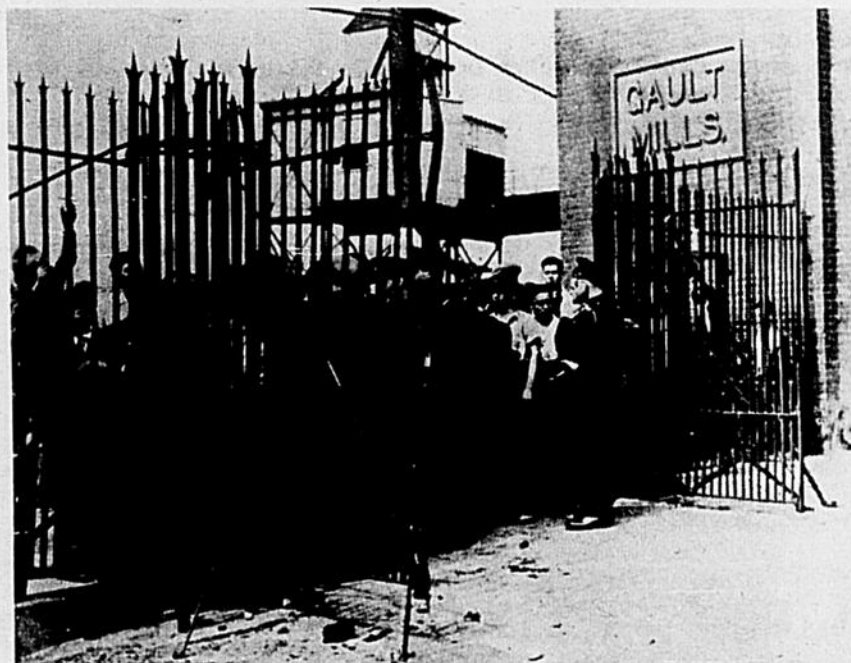
POUR FAIRE SOUPER ET LÉGER TRAVAUX. FINS DE SEMAINE LIBRES. FAMILLE DE 5 ADULTES (2 parents et 3 étudiants d'Université). FOYER À WESTMOUNT, ATMOSPHÈRE AGRÉABLE, GRANDE CHAMBRE PERSONNELLE. SALAIRE \$30.00 SEMAINE.”

ou plus exactement

cherchons étudiante pauvre pour faire à manger pour étudiants riches

P.S. La traduction est de Vol. 57. D'autres étudiants ont comme nous remarqué cette petite annonce pour le moins "inqualifiable" sur à peu près tous les babillards à travers l'université. Certains ont même passé des commentaires notamment en qualifiant l'employeur d'"exploiteur". A surveiller d'autres petites annonces "anodines" du même genre!

Coton 46 une grève comme une autre



C'est le titre d'une pièce de théâtre composée et montée par une troupe de théâtre "les Clandestins". Cette pièce, qui se situe dans le cadre du travail de soutien aux ouvriers des ENGRAID DU ST-LAURENT (en grève depuis 7 mois), fait le lien avec une grève qu'il y a eu à la MONTREAL COTTONS (usine de textile) en '46 à Valleyfield.

Comme le dit explicitement "Le Clandestin" vol. 1, no. 1 (organe de la troupe Les Clandestins de Valleyfield) "Plus nous cherchons, plus nous nous apercevons que c'est du pareil au même. Quelle que soit l'époque le travailleur a dû et doit se battre pour vivre. Lors de la grève du coton, les travailleurs se sont tenus debout et ont enregistré une victoire et aujourd'hui les gars des Engrais ont décidé à leur tour de tenir leur bout et ils ne lâcheront pas." Soyons présents et nombreux aux premières représentations les

16 et 17 novembre prochains à 20.30 hre à l'Ecole Jésus-Marie à Valleyfield

Prix d'entrée: 2.50

Coke... le vrai de vrai

Marque déposée



La première fin de semaine de Novembre a été marquée — on s'en souviendra sans doute — par la grève générale des pompiers de la Ville de Montréal. Durant cette fin de semaine aussi, de nombreux incendies (dont on ignore la cause...) ont dévasté des blocs entiers de maisons dans le Centre-Sud et l'Est de la Ville, faisant perdre à plus de deux cent familles leurs logements.

LE CONFLIT

Le conflit entre les pompiers et la Ville remonte à Juillet 73 et s'est depuis lors envenimé. Les principales revendications portent sur l'augmentation des salaires à laquelle ces syndiqués ont droit. En 73, une sentence arbitrale, prononcée par le Juge Lancelette fixe à 4.3% le taux maximum d'augmentation des salaires. Or, les pompiers jugeant ce taux trop bas et la Ville ne voulant pas le dépasser, un représentant du Ministre du Travail et médiateur spécial est nommé: Yvon Dansereau. Celui-ci recommande à la Ville d'accorder un montant forfaitaire de \$750 pour 74 afin de compenser la perte du pouvoir d'achat due à la hausse du coût de la vie. Face à cette recommandation — qui bien qu'endossée par Cournoyer lui-même a "brûlé" Dansereau et l'a forcé à se retirer - la Ville, après maintes hésitations aurait ensuite accepté le montant forfaitaire pour 74 seulement à condition que les pompiers négocient tout de suite les

LES POMPIERS ET LE DROIT DE GRÈVE

conventions pour 75. Quant aux syndiqués, cette condition est hors de question. Ils considèrent en effet que les \$750 ne doivent pas être un montant forfaitaire pour 74, mais bien une augmentation de salaire et que les négociations pour 75 viendront ensuite.

LES MOYENS DE PRESION DES POMPIERS

Les pompiers, depuis que le conflit dure, ont utilisé divers moyens de pression. Il y a d'abord eu de

d'une cinquantaine de pompiers. Le 27 Octobre dernier, 415 pompiers se sont fait porter "malades", jours de maladie que la Ville refuse de payer d'ailleurs. Deux pétitions ont aussi circulé dans les casernes de la Ville demandant d'une part la démission du Directeur des Incendies M. René Plaisance et d'autre part à M. Choquette de mener enquête sur les mesures de harcèlement de leur Etat-Major. Des manifestations

main forte aux "sinistrés" autant les voisins que les ambulanciers de la Saint-Jean qui ont mis à la disposition des familles leurs camionnettes pour les déménagements. On a su aussi que l'anti-émeute et les policiers étaient là... mais ils ne faisaient que maintenir l'ordre. Les camions des flics et les "forces" de l'ordre auraient pour une fois pu servir à quelque chose d'utile. Quant aux sinistrés, ils se-

autour des "pauvres citoyens qui paient toujours la note", jouant par là-même le jeu patronal. En blâmant les pompiers pour leur non-intervention, les médias d'information ont bien joué leur rôle: propager l'idée selon laquelle le recours à la grève dans le secteur public est "moralement" odieux et qu'il devrait être interdit. Le blâme revient plutôt au côté patronal qui, laissant traîner et pourrir les conflits pousse les syndiqués des secteurs publics et parapublics (et des secteurs essentiels) à prendre le recours de la grève. Pour les travailleurs, quels qu'ils soient, la grève est le seul moyen de pression efficace qu'ils peuvent utiliser, que la grève soit illégale ou pas.

Jouer de la corde sensible, faire du tragique mielleux et sucré avec photos à l'appui, alors qu'il s'agit d'une lutte de travailleurs, c'est jouer un jeu particulièrement dégueulasse: celui des boss. La grève est l'arme des travailleurs et il suffit déjà de voir l'empressement qu'ont l'état et les boss pour faire intervenir leur police ou des lois spéciales pour refuser de jouer ce jeu-là. Les travailleurs défendent leurs droits par la grève. Les boss et ceux qui les servent jouent du violon pour faire brailler le monde au lieu de régler les conflits.

P.S.: On a su que des plans d'habitations sont prévus depuis un certain temps à l'endroit où les incendies ont eu lieu. On s'en doutait et on verra bientôt s'élever des beaux gros blocs appartements sur ces lieux "sinistrés".



nombreux véhicules de pompiers endommagés (on n'a jamais su par qui...) ce qui a entraîné la fermeture de certaines casernes et la mise à pied temporaire

ont eu lieu dans le quartier des affaires où les pompiers en habit "du dimanche" ont défilé portant ballons et pancartes marquées du 4.3%.

Mais, après ces mesures "légales", les pompiers voyant les négociations bloquées ont décidé le 31 Octobre dernier de débrayer et de se rendre tous au centre Paul-Sauvé. A la suite de ce débrayage collectif (et dans le climat électoral qui régnait) plusieurs "têtes" se sont prononcées et ont exhorté les pompiers à retourner au travail: le R.C.M., Robert Burns autant que le président de l'Association des pompiers (A.P.M) M. L'abbé. Dans la soirée, l'assemblée générale a lancé à l'exécutif un ultimatum: obtenir du cabinet Bourassa lui-même des propositions raisonnables avant minuit. L'ultimatum ayant été rejeté par Bourassa, la grève éclate à minuit le 31 Octobre. Ce n'est que dans la nuit du samedi au dimanche 3 Novembre, qu'un compromis, à la suite des discussions entre Bourassa, Cournoyer, Drapeau et l'Abbé, a fait rentrer les pompiers.

LE DROIT DE GREVE

Durant cette fin de semaine, beaucoup ont prêté

ront dédommagés, c'est Drapeau qui l'a dit...?

La presse écrite et parlée comme à chaque fois que se produit une grève dans les secteurs publics et parapublics, a saisi cette occasion pour discréditer les grévistes, faire du "pathos"



Vol 57 du Quartier Latin, no 10, 13 novembre 1974

COORDINATION TECHNIQUE

Elisabeth Pelletier

COLLABORATEURS

Danièle Bourassa
Maryse Turcotte
Roger Hobden
Marie Pluteau
Roch Breton
Sylvain Meunier
Pierre Paquette

Ronald Cameron
Annick Correk
Ronald Bouvier
Daniel Verdi
Martine Jourde
Onnig Beylerian
Richard Lalonde

Avec la participation spéciale de Joan Shields du Mc GILL DAILY

Les nouveaux collaborateurs et dessinateurs sont toujours bienvenus au Volume.

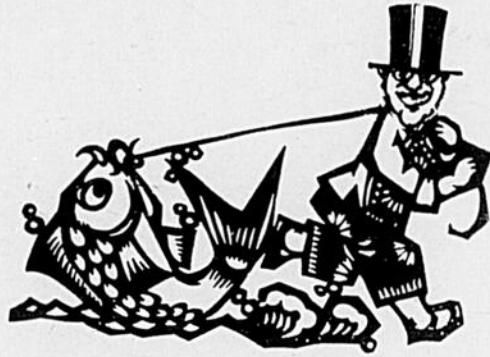
Les réunions se tiennent le mercredi de chaque semaine à 17h. au C-6526 du Centre Social. La critique et discussion des articles tous les dimanches au même endroit à 14h.

Dépot légal: Bibliothèque Nationale

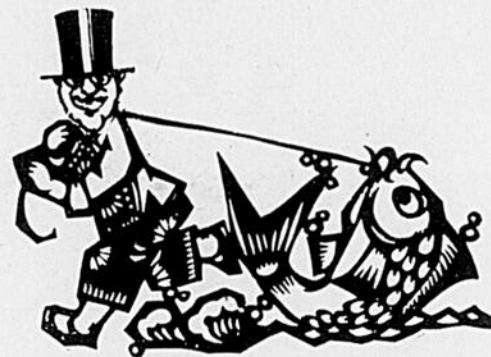
Composition et montage: D.S.C. Inc.

Imprimé par: Imprimerie Payette et Simms.

La mer se divise entre les deux grands requins



URSS



USA

A la troisième conférence sur les droits de la mer (de Juin à Août 1974) se sont opposés pour la première fois, au sujet de la limite des eaux territoriales et la juridiction de la zone internationale d'une part, les grandes puissances maritimes et d'autre part, les pays du Tiers Monde. Jusqu'alors, la plupart des pays sous-développés, n'étant pas encore indépendants, n'avaient pu se faire entendre et les Etats-Unis et l'URSS, depuis les première et deuxième conférences de 1958 et 1960, imposaient une zone d'eaux territoriales (i.e. sous la souveraineté du pays riverain) d'au plus douze milles et une zone internationale élargie ("patrimoine de l'humanité") ouverte en toute liberté à la navigation, la pêche, l'exploitation économique et aux installations militaires. On ne peut comprendre l'opposition des pays sous-développés qu'en voyant le pourquoi de cette politique des grandes puissances impérialistes en ce qui concerne les matières premières, la pêche, et la stratégie militaire

Les matières premières.

La mer, depuis vingt-cinq ans, a acqui, en plus de son rôle traditionnel de communication, un nouvel intérêt celui d'être un réservoir de richesses naturelles considérables. Cet intérêt n'a fait que croître avec les problèmes de coût et d'indépendance d'approvisionnement en matières premières que connaissent de plus en plus les pays industrialisés. Si on considère que le pétrole sous-marin représentait 18% de la production pétrolière mondiale en 1974 et en représentera 30% en 1980, que la mer recèle plus de 1600 milliards de tonnes de cuivre, nickel, cobalt, etc, 4 milliards de tonnes d'uranium, 10 millions de tonnes d'or, sans compter le sable et les graviers en demande croissante, il y a de quoi faire rêver les pays assez développés technologiquement pour en profiter pleinement.

Mais, petit problème, ces ressources sont situées en grande partie sur les plateaux continentaux immergés près des côtes des pays riverains, donc d'autant plus dans leur zone d'eaux territoriales que celle-ci est large. Problème vite réglé par les Etats-Unis et l'URSS jusqu'en 1974, par les fameux accords "imposés" de 1958, prônant la grande "liberté de la haute mer". Que signifie cette grande liberté d'exploitation pour des pays qui n'en ont pas les moyens technologiques? En réalité, ce charitable principe, cher au capitalisme, a servi de prétexte à un pillage systématique des zones les plus proches des zones riveraines par les grandes puissances impérialiste et socio-impérialiste. Or les fonds sous-marins sont le prolongement naturel du territoire des pays riverains et leurs ressources naturelles font légitimement partie des ressources de ces pays. De plus, défendre leurs limites d'eaux territoriales c'est défendre des ressources nécessaires à la promotion et à la protection de leur développement économique. C'est pourquoi, à cette troisième conférence, plus de 80 pays sur les 130 présents ont appuyé la revendication d'une zone économique de 200 milles sur laquelle l'état riverain exercerait une juridiction fonctionnelle préservant cependant le droit de navigation libre pour le commerce. La zone internationale serait alors mise sous la tutelle d'une autorité internationale chargée d'exploiter directement les matières premières des fonds marins, au grand mécontentement des grandes puissances qui souhaitaient une structure "plus souple" ne nuisant pas à "l'efficacité économique" de chaque pays. Ces deux revendications permettent aussi aux pays sous-développés de combler les ef-

fets de leur inégalité technologique par rapport aux pays industrialisés.

Les droits de pêche.

Quand on regarde le marché mondial du poisson, on s'aperçoit que ce sont des pays comme les Etats-Unis ou le Canada qui ont le pourcentage le plus élevé à la fois pour les prises et les bénéfices. Or, où sont faites ces prises? Pour la plupart, près des côtes des pays riverains... Par exemple, l'URSS fait 86% de ses prises près de zones côtières étrangères comme celle du Sénégal. Quant aux États-Unis ils envoient même leurs superchalutiers dans les eaux territoriales du Pérou et de l'Équateur; ceux-ci, pour la première fois en 1952, capturèrent ces chalutiers et imposèrent une amende. On voit donc l'avantage d'une zone d'eaux territoriales restreinte pour les pays impérialistes et social-impérialiste: la possibilité d'exploiter encore davantage les ressources naturelles appartenant géographiquement aux pays riverains.

Le problème est d'autant plus aigu que ces derniers doivent à la pêche et aux industries qui lui sont liées le gros de leur balance économique. Par exemple, l'Islande, le Congo et le Japon doivent respectivement 80%, 72%, 58% de leurs devises étrangères à l'exportation de leurs prises.

Les pays du Tiers-Monde ont donc réclamé le droit de se réserver, chaque année, dans les zones de hautes mers contiguës à leurs mers territoriales une part des poissons que leurs chalutiers auront pu pêcher. Face à ces besoins, la seule argumentation présentée par les Etats-Unis et l'URSS pour camoufler leurs véritables intérêts de profits, fut cette déclaration d'une générosité simpliste: "Les

poissons ne connaissent pas de frontières"...

La stratégie militaire.

Ce qui toucha de plus près encore les pays impérialistes et social-impérialiste fut, sans nul doute, la question de la militarisation des océans. En effet, la mer détient au point de vue stratégique un avantage important sur l'espace: celui de la dissimulation. Cet avantage est capital, par exemple, pour la non-détection de missiles placés près des côtes de "l'ennemi potentiel".

Jusqu'en 1967, les précédents accords de 1958 laissaient toute liberté à l'établissement d'installations militaires sur les fonds marins de la zone internationale. Ce n'est qu'en 1967 que les pays sous-développés, devenus indépendants, purent alarmer le monde du danger de la militarisation croissante des océans qui ne profitait qu'aux pays puissants, pour les espionner et les dominer. Semblant céder en 1969, le bloc Etats-Unis -URSS imposa en 1970 son plan dit de "démilitarisation" de la zone internationale qui ne limite en fait que les armes de destruction massive (bactériologiques, radiologiques) et non les installations et bâtiments militaires, ceci sous un contrôle de "coopération" de "consultation" et de "bonne volonté"...

En 1974, les pays du Tiers-Monde ont, de nouveau, exigé une démilitarisation totale et sous contrôle international strict, et dénoncé ce que cache le beau principe de liberté de navigation et d'exploration proné par l'URSS: le contrôle stratégique des océans.

Quand l'URSS accuse les Etats-Unis d'atteinte à la liberté lorsque ceux-ci équipent Diego Garcia (une île stratégique dans l'océan Indien) de nouveau matériel militaire na-

val et aérien, ce n'est en fait que parce que cela menace directement son contrôle de l'océan Indien que sillonnent en tout 30 à 40 navires de sa flotte.

Quand L'Égypte parla de réouvrir le Canal de Suez (début 1974) il n'y eut pas plus courtoisie à son égard que l'URSS car la réouverture de ce canal raccourcissait le trajet de sa flotte de la Mer Noire à l'océan Indien et lui permettait ainsi une présence militaire accrue et plus rapide.

La question des détroits fut d'ailleurs le point le plus épineux de la conférence, car depuis les accords "imposés" de 1958, la liberté totale était laissée aux navires de tous genres pour franchir les détroits, bien que ceux-ci soient situés en zones d'eaux territoriales. La volonté des pays du Tiers-Monde de placer les détroits sous la même juridiction que le reste de leurs eaux territoriales, pour protéger leur souveraineté politique contre l'espionnage des superpuissances, atteint celles-ci au coeur même de leur stratégie car, mis à part les bateaux commerciaux qui auront libre passage, tous les navires militaires devront demander une autorisation de passage en s'identifiant et les sous-marins devront faire surface: finie la politique de secret militaire si chère aux impérialistes et social-impérialiste.

Les pays du Tiers-Monde, en s'opposant au bloc U.S.A. U.R.S.S. ont fait davantage qu'alimenter un débat philosophique sur "la tension dialectique entre l'appropriation nationale et l'appropriation internationale". Ils ont dénoncé ce que cache le noble principe de la "liberté de la haute mer": le pillage de leurs ressources naturelles, la fausse démilitarisation des océans. Ils ont réclamé un code des droits de la mer non plus basé sur une vieille pratique colonialiste mais sur le respect des petits pays.

13 novembre 1973: le Dr Henri Morgentaler est acquitté de l'accusation d'avoir pratiqué plusieurs avortements "illégaux", par un jury composé de 11 hommes et une femme. Ce jugement a été renversé en cour d'appel le 25 avril 1974. Cette cause est maintenant devant la Cour Suprême du Canada.

Depuis quelques années le nombre d'avortements "thérapeutiques" croît de façon continue au Québec. En 1970: 580 avortements dits thérapeutiques i.e. provoqués lorsque, selon la loi canadienne, "la continuation de la grossesse met ou mettrait probablement en danger la vie ou la santé de la mère". (1) En 1971, 1903 avortements thérapeutiques étaient pratiqués et 2919 en 1972.

Malheureusement, les comités de l'avortement thérapeutique formés d'au moins trois membres qui sont tous des médecins, nommés par le conseil de l'hôpital, semblent interpréter de façon restrictive l'article 251, paragraphe 4c du Code criminel. Les hôpitaux francophones surtout n'accepteraient l'avortement que pour des raisons médicales évidentes et pour des raisons sociales extrêmement sévères (une fille de 12 ans enceinte, etc).

D'après Statistiques Canada, pour les 6 premiers mois de 1972, on relève 18,817 avortements thérapeutiques pratiqués au Canada, dont 1,386 seulement pratiqués au Québec. Même au Québec, les hôpitaux anglophones sont plus libéraux quant à la politique d'avortements thérapeutiques que les hôpitaux francophones. Les chiffres pour l'année 1972 furent:

| | |
|---|------|
| Jewish General..... | 548 |
| Montreal General..... | 1078 |
| Catherine Booth..... | 710 |
| avec à l'avant-garde des hôpitaux francophones: | |
| Notre-Dame..... | 98 |
| Maisonneuve..... | 29 |

Pour dire mieux, les institutions hospitalières québécoises ne répondent pas aux besoins de leur clientèle. Le Champlain Valley Physicians Hospital de Plattsburgh reçoit à lui seul plus de québécoises pour l'avortement que les 200 hôpitaux canadiens-français réunis. (2) Selon deux journaux montréalais (La Presse et le Journal de Montréal) environ 85 femmes par fin de semaine iraient se faire avorter à New-York pour le prix de \$110, ceci comprenant les honoraires du

médecin, déboursés auxquels il faut ajouter le coût du transport par autobus ou automobile.

À Montréal, le Centre des femmes tente d'aider ces femmes méprisées par le législateur canadien. Le Centre vient de mettre sur pied un Comité de lutte pour l'avortement et la contraception libres et gratuits. Les motifs invoqués pour supprimer toute mention de l'avortement dans le code pénal sont que: a) De toutes façons, le nombre d'avortements clandestins est considérable. En 1970, entre 100,000 et 150,000 avortements clandestins auraient été pratiqués au Canada. b) De ce nombre, 15% ou 25% auraient entraîné de sérieux troubles post-opératoires (mortalité importante). c) Le problème de l'avortement est intimement lié à la séparation de la société en deux classes, une étant défavorisée, l'autre étant, bien entendu, favorisée. L'avortement n'est pas et n'a jamais été un problème pour la classe bourgeoise; la fonction sociale chez les bourgeois n'étant pas de se reproduire en quantité toujours plus importante comme c'est le cas dans la classe ouvrière. Ainsi, la société met en action des moyens

pour faciliter l'accès à l'avortement dans la classe bourgeoise (argent, proximité du monde médical, information et surtout éducation) et en interdire l'accès dans la classe ouvrière (prix exorbitants, éloignement des médecins, absence d'information et surtout le tabou socio-culturel engendrant la peur et le sentiment de culpabilité).

Les membres du Centre des femmes connaissent l'attitude de certains membres de la société à l'égard de l'avortement. Par exemple, l'Église catholique. Cette protectrice du "droit à la vie" a pourtant pris bien du temps à admettre que les femmes ont une âme. Par ailleurs, elle a admis que le fœtus avait une âme, en d'autres termes elle a interdit l'avortement, à partir de 1869, à une époque où les patrons avaient besoin de travailleurs et l'État de chair à canon pour ses guerres impérialistes. De plus, rappelons-nous Pie XII bénissant Hitler et Franco en 1939, et le cardinal Spellman bénissant des avions chargés de bombes en partance pour le Viet-Nam. (3)

Ou encore l'État. Selon M. P.E. Trudeau, "le fœtus appartient à la société". Cepen-

dant, il semble qu'à sa naissance, l'enfant n'appartienne qu'à sa mère puisqu'on refuse de subventionner les garderies populaires, laissant ainsi à la femme seule l'obligation de veiller au soutien et à l'éducation de celui-ci.

À ces deux oppositions devant l'avortement libre et gratuit, les membres du Centre des femmes répondent que les premières concernées par ce problème sont les femmes et qu'il leur appartient de se prononcer à ce sujet. À ce propos, on peut rappeler que le droit à l'avortement a été reconnu par la Cour suprême des États-Unis. Celle-ci, après deux mois de délibération, a laissé à la femme intéressée et à son médecin la responsabilité de décider d'une éventuelle interruption de la grossesse pendant les six premiers mois. En annonçant ces mesures, le juge Harry Blackmun a souligné que la Cour voulait ainsi "respecter le principe de la vie privée des femmes". Il a ajouté que l'avortement est maintenant moins dangereux que l'accouchement. Enfin et surtout, il a déclaré que les juges avaient rejeté la thèse des adversaires de cette opération qui considéraient le fœtus comme un indi-

vidu qui selon les termes de la constitution, devrait bénéficier de la protection de l'État: "Il ne nous appartient pas de résoudre la difficile question de savoir quand commence la vie, a-t-il dit. Alors que les spécialistes de la médecine, de la philosophie et de la théologie sont incapables d'arriver à un consensus, ce n'est pas au pouvoir judiciaire de spéculer sur la réponse qu'il convient de donner." (4) Cette question est d'ailleurs en partie réglée par la liberté laissée aux États d'interdire l'avortement après le sixième mois de la grossesse, moment où la médecine considère que le fœtus devient viable, et surtout que l'avortement devient dangereux.

Cependant, il est certain que l'avortement demeure un recours exceptionnel. Les mécanismes à établir afin d'éviter pareille solution sont de renseigner les gens au sujet des moyens contraceptifs. C'est dans ce but que des cours sont offerts au Centre des femmes. Pendant ces cours, les femmes peuvent à partir de leur cas personnel étudier les divers moyens contraceptifs, le processus de la grossesse et de l'accouchement, ainsi que les conditions de vie réservées à la femme dans notre monde contemporain.

Ce travail entrepris par le Centre des femmes est d'une grande importance en regard du fait que les moyens contraceptifs et l'avortement forment un bloc social indiscociable. En effet, plus nous nous dirigeons vers les classes les plus défavorisées, plus l'avortement devient une solution difficile voire impossible et moins les moyens contraceptifs sont utilisés, d'où le nombre de fille-mères beaucoup plus important dans les classes défavorisées et dans un même rapport, un plus grand nombre de cas d'altération de la santé pour avortement clandestin.

1. Code criminel, article 251, 4c.

2. Ces renseignements sont tirés d'un Dossier sur l'avortement rédigé par le Conseil des Affaires sociales et de la Famille publié par l'Éditeur officiel du Québec.

3. cf. Journal Québécoises debout! Vol. 1. no. 7, juillet-août 1973.

4. Dossier sur l'avortement, op. cit. P. 41.

le droit à



l'avortement: